

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER DE SUBVENTION 2025

Nous vous demandons de compléter le plus précisément possible ce dossier et de joindre les documents indispensables à son bon traitement.

▪ **Dans tous les cas, documents obligatoires à fournir avec le dossier :**

- Copie du Procès-Verbal de la dernière Assemblée Générale et/ou Extraordinaire signé,
- Copie des différents documents comptables approuvés lors de la dernière Assemblée, accompagnés d'un relevé de vos comptes de banques, livret A ou autres, au 31 décembre 2024,
- Rapport moral du dernier exercice présenté en Assemblée Générale
- Bilan financier détaillé approuvé en Assemblée Générale,
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB),
- Attestation d'assurance et Responsabilité Civile en cours de validité,
- Contrat d'engagement Républicain dûment signé,
- Si emploi de salariés, DPAE et attestation du paiement des cotisations (URSSAF)

▪ **Vous avez déjà obtenu une subvention de la commune en 2024**

Vous n'avez pas à renvoyer les documents de création de votre association, sauf en cas de modification intervenue depuis la dernière demande.

Si vos statuts ont été modifiés en 2024, merci de joindre :

- Statuts,
- Justificatif mentionnant cette modification.

La composition du bureau a été modifiée en 2024, merci de joindre :

- Procès-Verbal de l'Assemblée Générale relative à la modification de la composition du bureau,
- Justificatif d'enregistrement mentionnant cette modification.

▪ **Vous n'avez pas obtenu de subvention de la commune en 2024**

- Statuts,
- Extrait du Journal Officiel mentionnant la création de l'association et/ou la modification de la composition du bureau,
- Procès-Verbal de l'Assemblée Générale relatif à l'élection des membres du bureau,
- Budget prévisionnel de la structure signé du Président.